

Paris, le 15 septembre 2011

Pierre JAUZEIN
IA-IPR Sciences de la vie et de la Terre
Service pédagogique de l'AEFE
À
Mesdames, Messieurs les professeurs de SVT et de SPC
S/C de Madame ou Monsieur le chef d'établissement

Lettre de rentrée - année scolaire 2011-2012

Sciences expérimentales (SPC et SVT)

Chère collègue, cher collègue,

Par ce courrier, je tiens tout d'abord à vous souhaiter une excellente année scolaire 2011-2012 et une rentrée la plus sereine possible.

M. LEVEQUE, IA-IPR de SPC ayant quitté l'Agence et n'ayant pas été remplacé, Mme JEAN, chef du service pédagogique, m'a demandé d'assurer le suivi de l'ensemble des sciences expérimentales au sein du service. Je serai donc l'IA-IPR référent en SVT et en SPC pour cette année scolaire.

Je tiens ici à remercier très chaleureusement M. Thierry LEVEQUE pour le travail réalisé ensemble l'an dernier, son engagement dans le développement d'un enseignement des sciences attractif, motivant et formateur pour tous les élèves ainsi que pour les éléments plus spécifiques des SPC qui m'ont permis de rédiger cette lettre de rentrée commune aux sciences expérimentales.

Ce courrier comporte quatre parties :

1. Communiquer et partager les ressources au sein du réseau
2. L'actualité institutionnelle en sciences expérimentales au collège et au lycée
3. Des pratiques d'évaluation, au service de la réussite de tous les élèves, attendues et observées au cours des visites de l'inspecteur
4. Vers l'excellence de l'enseignement des sciences et la promotion de la culture scientifique dans le réseau

Je vous adresse tous mes vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire et tiens à vous assurer que je m'efforcerai d'être à votre écoute pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au delà des visites et inspections que je serai amené à faire dans les établissements du réseau durant cette année, vous pourrez toujours me contacter à l'Agence.

En vous souhaitant à nouveau une excellente rentrée scolaire, je vous adresse, chère ou cher collègue, mes salutations les plus cordiales.

Pierre Jauzein
IA-IPR de SVT



I – Communiquer et partager les ressources au sein du réseau

Le service pédagogique bénéficie depuis décembre 2009 d'un site Internet où vous pouvez vous informer et trouver des ressources particulièrement adaptées pour nos établissements. Ce site est provisoirement accessible à partir de l'adresse suivante : <http://scolafrance.info/pedagogie/> Il comporte deux parties, une générale au service et une spécifique aux disciplines.

Informations générales

On y trouvera des documents relatifs à l'actualité du MEN ou de l'AEFE, à la vie scolaire (circulaire, calendriers...), aux examens (DNB, baccalauréat), aux orientations pédagogiques de l'AEFE (texte d'orientation pédagogique, formation continue, actions pédagogiques pilote (APP), au rayonnement des établissements (concours, actions de promotion des disciplines, coopération éducative...)

Domaines d'enseignement

On y trouve

- des textes officiels de l'éducation nationale et de l'AEFE
- des ressources pédagogiques issues du réseau (déposées directement ou en liens avec des sites de zones) ou accessibles par des liens vers des sites institutionnels (Educnet) ou libres de droit (CNRS, CEA...)
- des actualités (concours, partenariats, manifestations)

Dans l'attente d'un nouvel outil de communication et pour faciliter le dialogue et les échanges entre les professeurs sciences expérimentales du réseau :

En SPC Monsieur **Nicolas GROUSSARD**, professeur de physique-chimie à Cali en Colombie a créé le site central <http://site.physiquechimie-aeфе.net> et coordonne la plateforme des professeurs référents des 18 zones. Les conseillers pédagogiques de zone, actuellement nommés, ont vocation à reprendre progressivement cette mission de référent lorsque le professeur qui l'assumait jusque là arrive en fin de contrat. Chaque professeur de SPC peut d'ores et déjà s'enregistrer sur le site principal pour disposer d'une adresse de la forme prenom.nom@physiquechimie-aeфе.net et peut communiquer avec ses collègues de physique-chimie en se loguant au site central ou au site régional.

En SVT Monsieur **Didier MOREL**, professeur de SVT à Varsovie en Pologne et conseiller pédagogique pour la zone Europe orientale et scandinave a créé le site <http://www.svt-aeфе.net> et coordonne la plateforme des conseillers pédagogiques référents de zone dans le domaine de la communication par Internet (listes de diffusion, liens vers des sites de zone...). En SVT, la désignation des conseillers pédagogiques référents se fait au gré des nominations en cours, mais tout professeur de SVT du réseau peut, en contactant le conseiller pédagogique de sa zone pour pouvoir disposer d'une adresse de la forme prenom.nom@svt-aeфе.net et prétendre s'inscrire à telle ou telle liste de diffusion thématique.

En SVT au niveau national, vient de s'ouvrir un portail disciplinaire que je vous invite tous à visiter. Il est en ligne à l'adresse suivante: <http://www.cndp.fr/portails-disciplinaires/svt/>

II – L'actualité institutionnelle en SVT au collège et au lycée

Au collège

Les programmes

Applicables pour la quatrième année consécutive en classe de cinquième, quatrième et troisième, les programmes rénovés du collège, avec l'introduction commune aux disciplines scientifiques et technologiques et le préambule pour le collège, sont parus **au BOEN spécial n° du 28 août 2008**, et sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale :

SPC : <http://www.education.gouv.fr/cid22120/mene0817023a.html>

SVT : http://media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf

Des ressources pour la mise en œuvre de ces programmes sont téléchargeables sur le site Eduscol :

SPC : <http://eduscol.education.fr/D0017/ressources.htm>

SVT : <http://eduscol.education.fr/D0018/ressources.htm>

Ces documents correspondent aux anciens "documents d'accompagnement" ; cette nouvelle appellation lève l'ambiguïté sur leur valeur réglementaire. Ce sont des ressources, certes validées par le ministère de l'éducation nationale, mais de simples ressources au même titre que celles présentes sur les sites pédagogiques académiques ou à caractère scientifique.

Le socle commun

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que les élèves doivent maîtriser, à l'issue de la scolarité obligatoire, les connaissances, les capacités et les attitudes du socle commun de connaissances et de compétences. Au collège, la validation du socle se fait à tous les niveaux de classe et ce, dans la continuité avec l'école. Comme les attestations de palier 1 (CE1) et de palier 2 (CM2), la validation finale du socle est organisée en fin de classe de troisième (palier 3).

Après une année 2009-2010 d'expérimentation généralisée et d'ajustements, l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences au palier 3 qui intègre le livret personnel de compétences LPC a été exigible à la session 2011 du DNB et le sera de nouveau en 2012 (BOEN n°31 du 27 août 2009). Vous trouverez le livret personnel de compétences à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/pid23228-cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

Des nombreux outils sont disponibles sur le site Eduscol pour aider les professeurs à la mise en application de ce socle commun qui devient la référence de base des objectifs d'apprentissage sur l'ensemble de la scolarité depuis l'école jusqu'au collège, voire en classe de Seconde (grilles de références, repères, banque de situation, vade-mecum...)

<http://eduscol.education.fr/pid25572-cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

<http://eduscol.education.fr/cid52432/outils-pour-l-evaluation-des-competences.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid52378/mene1015809c.html>

http://media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/97/5/ReperesLivretcompetences_145975.pdf

<http://eduscol.education.fr/cid52432/evaluation-par-competences-outils-college.html>

La nécessité de valider en fin de troisième les compétences du socle commun ne doit pas faire oublier aux professeurs que l'essentiel se joue bien en amont et que l'enjeu principal est la modification progressive des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation.

Nous souhaitons attirer plus particulièrement votre attention sur le premier item de la compétence 3, telle que présentée dans l'attestation, item commun à nos quatre disciplines : pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes.

Une réflexion sur la façon d'enseigner dans les collèges du réseau AEFE a fait l'objet de publications sur le site pédagogique. Pour les 4 disciplines œuvrant pour l'acquisition de la compétence 3 du socle commun, un travail interdisciplinaire des professeurs est indispensable.

Au lycée

En seconde

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde à la rentrée 2010 (texte de référence : arrêté du 8 avril 2010 - **BO spécial n° 4 du 29 avril 2010**) . Elle s'est accompagnée pour les sciences expérimentales de nouveaux programmes pour le tronc commun et par la création de deux enseignements d'exploration méthodes et pratiques scientifiques MPS et sciences et laboratoire SL. L'horaire hebdomadaire pour un élève est de 3h en SPC de 1h30 en SVT, de 1h30 pour SL et de 1h30 pour MPS.

Pour ces quatre enseignements, l'accent doit être mis pour que les élèves soient le plus possible les acteurs des démarches expérimentales proposées. Cela suppose que les élèves puissent travailler en toute sécurité dans les salles spécialisées du lycée en groupes à effectif réduit sur au moins 1h30. Ainsi, seulement pour l'enseignement de SPC et des classes à plus de 20/24 élèves suivant la tailles des salles spécialisées dont le lycée dispose, on pourra envisager une alternance cours/TP de 1h30 chacun.

Le programme de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique a été publié au bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010 et est disponible à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/cid52771/enseignement-commun-2nde-physique-chimie.html>

Le programme de SVT de la classe de seconde est disponible à l'adresse :

http://media.education.gouv.fr/file/special_4/73/1/sciences_vie_Terre_143731.pdf

Les programmes des enseignements d'exploration MPS et SL sont disponibles respectivement aux adresses : <http://www.education.gouv.fr/cid51328/mene1007265a.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid51331/mene1007271a.html>

Des ressources pour les nouveaux programmes de seconde sont téléchargeables à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/pid23213-cid52429/ressources-pour-les-nouveaux-programmes-de-seconde.html>.

http://media.eduscol.education.fr/file/SVT/26/6/LyceesGT_Ressources_2_Commune_SVT_147266.pdf

Les enseignants de **SPC et de SVT** sont naturellement concernés par l'ensemble des évolutions occasionnées par cette réforme, citons en particulier :

- la participation au conseil pédagogique, instance très importante de la vie du lycée ;
- la participation aux enseignements d'exploration MPS et SL pour lesquels un travail pluridisciplinaire doit être mis en œuvre.
- La participation aux dispositifs d'accompagnement personnalisé vus en particulier sous l'angle d'une aide méthodologique, d'un approfondissement différencié permettant à chaque élève de trouver autant que possible son domaine d'excellence et sa voie d'orientation.

En première L et en première ES

Le nouveau programme de science de la classe de première ES et de la classe de première L, a été publié **au bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010** et est disponible à l'adresse :

http://media.education.gouv.fr/file/special_9/21/5/sciences_155215.pdf

Les modalités de la nouvelle épreuve anticipée de sciences au BAC sont parues **au bulletin officiel n°16 du 21 avril 2011** et est disponible à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid55802/mene1105935n.html>

Des sujets « Zero » sont en attente d'affichage sur le site EDUSCOL mais sont déjà disponible sur certains sites académiques :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/1L-1ES/LES-sujets-zero-DGESCO.zip>

En première S

Le nouveau programme de SPC qui s'articule autour des grandes phases de la démarche scientifique « **observer, comprendre et agir** », entre en vigueur à la rentrée 2011. Il a été publié au **bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010** et est disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid53327/mene1019556a.html>

Le nouveau programme de SVT se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid53328/mene1019701a.html>

Il est agrémenté de ressources : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/1S/IGEN-1S.zip>

L'horaire hebdomadaire dans les deux matières est de 3h pour un élève. La répartition de 2 h d'activités expérimentales en groupes à effectif réduit et de 1h de cours en classe entière est vivement conseillée dès lors que les effectifs de classes sont supérieurs aux possibilités d'accueillir des binômes de travaux dans les salles spécialisées

TPE en première S : La liste des nouveaux thèmes est parue au **bulletin officiel n°26 du 30 juin 2011** et disponible à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid56641/mene1115484n.html>.

Le texte de la mise en œuvre des TPE est disponible à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid56642/mene1116130n.html>

Des fiches pédagogiques sont à disposition des enseignants et des élèves avec des pistes détaillées pour la plupart des thèmes à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>. L'horaire élève pour les TPE est de 2h par semaine (sur 18 semaines).

En terminale S

Pour les **SPC**, les documents (programmes officiels et « ressources pour faire la classe ») sont téléchargeables sur le site Eduscol à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/cid46457/programmes-lycee.html>.

Après la consultation nationale qui vient d'avoir lieu, les programmes de SPC de terminale S, tronc commun et spécialité, applicables à la rentrée 2012, seront bientôt publiés.

Il en est de même pour la nouvelle spécialité **ISN** (Informatique et Sciences du Numérique). Ce nouvel enseignement s'adresse en priorité aux professeurs de mathématiques, de SPC ou de SI. Pour prétendre à cet enseignement, les professeurs qui le désirent, devront obtenir l'aval de leur chef d'établissement, suivre une formation académique et passer une certification. Pour obtenir la formation ISN, il faudra donc prendre contact au plus vite avec l'IA-IPR référent du dossier ISN de l'académie partenaire.

Pour les **SVT**, le programme à la rentrée 2011 ne change pas. Les programmes pour la rentrée 2012, soumis à consultation sont accessibles sur le site EDUSCOL. La parution de la version officielle, **prévue au BOEN du 13 octobre 2011**, feront l'objet d'une information sur le site pédagogique et SVT de l'AEFE dès que possible.

III - Des pratiques d'évaluation au service de la réussite de tous les élèves attendues et observées au cours des visites de l'inspecteur

La réflexion qui a été menée les années précédentes à propos des pratiques d'évaluation doit se poursuivre cette année. Cela concerne tout d'abord la conception des devoirs et des contrôles qui doivent réellement permettre d'évaluer un certains nombres de compétences, tant au collège qu'au lycée. Mais cela concerne aussi les pratiques de notation qui doivent pouvoir cohabiter harmonieusement avec une évaluation positive des compétences. Il convient donc, plus que jamais, de rationaliser les pratiques.

Au-delà donc de la mise en place des nouveaux dispositifs comme le socle commun, il est aujourd'hui indispensable que s'instaure dans les établissements, et en tout cas au sein des équipes, une réflexion collective sur l'évaluation, et, par voie de conséquence, sur la

notation. Ce souhait ne fait que relayer une volonté commune à l'inspection générale de l'Éducation nationale et à la direction de l'AEFE.

Il ne s'agit pas de vouloir normaliser à tout prix les pratiques d'évaluation, mais plutôt de rendre celles des uns et des autres plus homogènes entre elles, mais aussi et surtout cohérentes avec les évolutions en cours. Derrière celles-ci, se trouve en effet la volonté de mettre en place un enseignement ayant comme logique la réussite scolaire de tous les élèves, dans l'ensemble de notre système de formation ; elle est renforcée lorsqu'il s'agit de notre réseau, d'une part par le fait que les élèves nous sont le plus souvent confiés depuis la maternelle, et d'autre part par la recherche et la promotion de l'excellence qui sont un peu notre « marque de fabrique ».

Lors de mon passage dans les établissements, et dans une logique d'évaluation des enseignements, je ne manquerai pas de faire le point sur l'état d'avancement de la réflexion des équipes sur l'évaluation des acquis des élèves et sur les actions mises en œuvre pour favoriser les progrès lors de réunions interdisciplinaires. Individuellement, je ne pourrais le faire que pour les professeurs de SVT. Pour les professeurs de SPC les demandes d'inspections seront transmises aux académies partenaires de la formation continues.

Le cahier des charges de la formation des maîtres publié au **BOEN n°1 du 4 janvier 2007** constitue le référentiel de compétences professionnelles attendues des maîtres en fin de formation initiale, et, a fortiori, de tous les professeurs déjà en exercice ; je vous engage à en prendre connaissance et à être particulièrement attentifs aux compétences associées à l'item « **Évaluer les élèves** ».

Ce texte constitue désormais ma référence et doit vous permettre de percevoir dans quel esprit je souhaite travailler avec vous. Il doit être complété par les instructions pédagogiques des programmes en vigueur.

En sciences expérimentales plus particulièrement, je souhaite que l'accent soit porté sur **la mise en activité des élèves, source de productions individuelles** permettant une évaluation formative puis sommative des capacités et des attitudes mises en œuvre. Ces objectifs d'apprentissage doivent être repérés parmi les différents items du socle commun au collège et les différentes capacités expérimentales évaluées à l'épreuve pratique (ECE) au lycée.

Je porterai également une attention toute particulière à la construction des situations d'apprentissage selon une démarche d'investigation dont les différentes étapes sont explicitées à la fois dans l'introduction commune aux programmes scientifiques du collège et dans le préambule pour l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre au lycée, qui introduit le programme de seconde. C'est le seul moyen de véritablement former les élèves au raisonnement scientifique et à l'esprit critique.

Cependant, l'évaluation et la validation indépendantes des acquis de connaissances, de capacités et d'attitudes ne suffisent pas à décréter qu'une compétence est acquise. Il faut pour cela soumettre progressivement les élèves à des tâches complexes qui, au delà de la compétence 3 du socle commun, forment les élèves à l'autonomie et à l'initiative. Pour vous aider dans la mise place de séquences de ce type, reportez vous au vade-mecum pour la culture scientifique et technologique au collège (voir les outils pour le socle commun dans cette même lettre)

Le cas particulier de l'évaluation des capacités expérimentales

Dans la continuité du socle commun, les pratiques d'évaluation par les compétences, se traduisent, notamment en travaux pratiques, par l'apprentissage et l'évaluation, à tous les niveaux, des capacités expérimentales ; il s'agit de capacités non évaluables à l'écrit comme « réaliser » en général, et « présenter », en particulier. Des nombreuses situations d'évaluation, aux modalités très variées, sont proposées sur plusieurs sites académiques, pour tous les niveaux d'enseignement.

Cette évaluation doit être l'aboutissement **d'une formation menée, de manière formative, dès le collège**, dans le cadre notamment de la **compétence 3 du socle** (capacités pratiques à "réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi des **compétences 7** (autonomie et

initiative), **6** (respect de règles et travail en groupe), **4** (utilisation des TICE) et **1** (maîtrise de la langue).

En SPC, le document de référence « Former et évaluer par compétences dans le cadre des activités expérimentales » qui doit devenir votre feuille de route lors des activités expérimentales est disponible à l'adresse :

http://media.eduscol.education.fr/file/PC/66/5/Ressources_PC_former_evaluer_compences_exp_grilles_144665.pdf

En SVT, les fiches techniques ont été extraites des sujets du cédérom afin de ne pas les surcharger, éviter les impressions inutiles et permettre une réutilisation d'une année sur l'autre. **N'hésitez pas les mettre à disposition de vos élèves** ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/index.php?d=e&d=L>

J'insiste sur le fait que ces situations d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisées telles quelles en séquence de travaux pratiques, mais peuvent servir d'exemples d'investigation envisageables. La démarche consiste alors à initier l'investigation par un questionnaire issu de la description de faits contextualisés.

Je vous rappelle également que les sujets d'évaluation des capacités expérimentales, fournis dans les cédéroms, sont des sujets d'examen. Par conséquent, la plus stricte confidentialité s'applique aux fiches d'évaluation et aux fiches de laboratoire, documents strictement professionnels accompagnant tous les sujets issus de la banque.

L'évaluation dans le pays d'accueil

Une étude de la manière dont sont enseignées et évaluées les sciences dans le pays où se trouve votre établissement peut être enrichissante à plusieurs titres :

- pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur local pour les élèves qui en émettent le souhait,
- pour enrichir les pratiques d'évaluation en diffusant de nouveaux outils d'évaluation sur le site.

IV - Vers l'excellence de l'enseignement des sciences et la promotion de la culture scientifique dans le réseau

L'excellence de l'enseignement des sciences et la promotion de la culture scientifique passent par trois composantes que je soutiendrai et accompagnerai en m'appuyant, le cas échéant, sur un professeur référent pour tel ou tel dossier à l'échelle du réseau.

1- L'EIST

Pour les enseignements primaire et secondaire, le texte concernant la promotion des disciplines scientifiques et technologiques intitulé « **Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École** » est paru au BO n°10 du 10 mars 2011

<http://www.education.gouv.fr/cid55255/mene1105413c.html>.

Parmi les dispositions annoncées, je tiens à ce que vous examiniez avec attention l'EIST (Enseignement Intégré de Science et Technologie) qui peut être mis en place dans les classes de sixième et de cinquième des collèges français à l'étranger. Comme vous le verrez, cet enseignement intégré présente de nombreux avantages pour les élèves ainsi que pour les professeurs.

Pour obtenir des renseignements sur l'EIST, voir le site : <http://science-techno-college.net>.

L'EIST, encore dans le domaine de l'expérimentation et de l'innovation, prolonge une approche généralisée de l'enseignement des sciences à l'école : « La main à la pâte ». Les établissements du réseau AEFE intégrant souvent les enseignements primaire et secondaire,

Les Olympiades nationales de la physique sont l'occasion d'orienter, de prolonger et de valoriser le travail de certains de vos élèves au niveau des TPE. Pour les renseignements utiles, vous pouvez consulter le site national des ONP à l'adresse : <http://odpf.udppc.asso.fr/index.php>

Les Olympiades nationales de géosciences (OAG) et les Olympiades internationales de géosciences (IESO) ont eu un succès retentissant cette année dans le réseau avec une médaille d'or et deux médailles de bronze au niveau national et deux médailles de bronze au niveau international (voir à ce sujet les articles sur le site de l'AEFE)

Elles s'adressent aux professeurs de SVT et de SPC qui accompagnent des élèves volontaires de 1^{re} S. Pour l'essentiel des établissements et de TS pour les établissements en rythme sud.

Pour les OAG : Les modalités ont été définies dans le **BO 39 du 01 novembre 2007** :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

Les sujets des années précédentes sont disponibles sur le site de l'académie de Dijon :

http://svt.ac-dijon.fr/dyn/rubrique.php3?id_rubrique=37

Pour les Olympiades internationales de géosciences, voir les informations sur le site :

<http://www.sciencesalecole.org/les-concours/olympiades-internationales-de-geosciences-ieso.html>

Je vous signale le lancement de l'édition 2011-2012 du concours « **Coup de pouce des élèves du monde pour leur planète** » organisé avec TV5MONDE. Il s'agit d'un projet éducatif alliant démarche de développement durable et éducation aux médias puisque la chaîne francophone internationale diffusera des clips réalisés à partir de vidéos tournées par les élèves. Les inscriptions sont ouvertes. Nous vous invitons à inciter les équipes éducatives à participer à ce concours.

Vous pouvez lire à ce sujet un article d'aeфе.fr : <http://www.aefe.fr/projets-et-evenements/coup-de-pouce-des-eleves-du-monde-pour-leur-planete-lancement-du-concours-2011>

En lien depuis cet article, vous trouverez également une présentation utilisable dans les établissements pour les aider à entrer dans une démarche de développement durable. Cette ressource est également accessible à : <http://www.aefe.fr/education-au-developpement-durable-edd-document-de-travail-pour-letablissement>

Pour tout renseignement concernant les **projets EDD** ; contactez **Pierre MEYSSIGNAC**, professeur de SVT au lycée français de Singapour « pmeysignac@lfg.edu.sg » qui travaille, avec un collègue d'histoire et géographie, à l'ouverture prochaine d'un site consacré à l'EDD dans le réseau de l'AEFE.

Le prix de la vocation scientifique et technologique des filles (PVST) s'adresse aux demoiselles, élèves de classe terminale de lycée d'enseignement général, technologique, professionnel, ou agricole, du secteur public ou privé sous contrat, qui veulent s'orienter vers des formations supérieures scientifiques et technologiques où les filles sont minoritaires (moins de 40 % des effectifs). Pour renseigner les demoiselles de vos classes de terminale, je vous communique le lien internet :

<http://www.solidarite.gouv.fr/espaces,770/femmes-egalite,772/zoom-sur,829/espaces,770/femmes-egalite,772/dossiers,773/egalite-professionnelle,1720/promotion-de-l-egalite,896/le-prix-de-la-vocation,7555.html>